

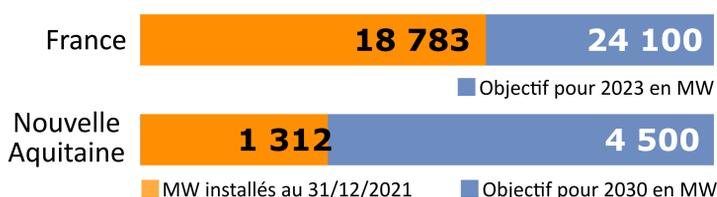


# Projet éolien de Ferrières-Aunis

## Informations

### Etat de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en Nouvelle Aquitaine



Le projet de Ferrières-Aunis est situé en extension des parcs de Saint-Jean-de-Liversay et des Moindreux dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

En effet, le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



Une distance à **plus de 560 m** des habitations alors que la réglementation impose un éloignement de 500 mètres.



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est comprise entre 6 et 6,5 m/s à 100 m de hauteur.

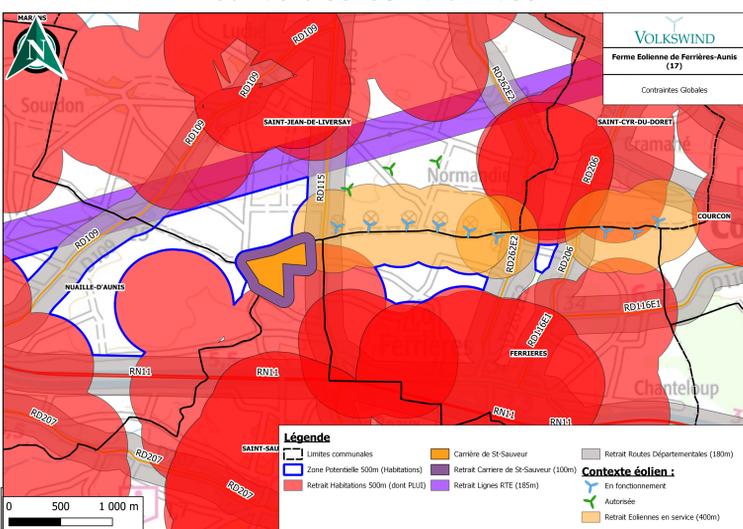


**5 éoliennes** ont été retenues parmi un potentiel maximal de 12 éoliennes sur la zone.



L'**absence de zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000) ou **zones naturelles sensibles** (ZNIEFF 1 et 2)

Carte des contraintes



### Retombées d'un parc éolien de 5 éoliennes d'une puissance totale de 22,5 MW

**Recettes fiscales estimées**  
337 500 €/an pour le territoire



#### Emplois

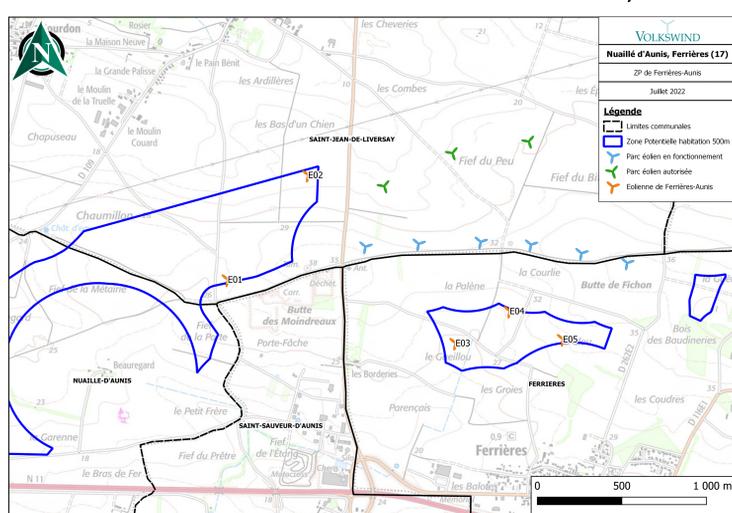
Création de l'équivalent de 4 emplois permanents sur le département

#### Production d'électricité estimée

Environ 50 000 000 de kWh/an soit la consommation électrique d'environ 21 280 foyers (hors chauffage).

#### Schéma d'implantation retenu

- 3 éoliennes sur Ferrières,
- 2 éoliennes sur Saint-Jean-de-Liversay.



### Etudes naturalistes

L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, a été réalisée et a permis de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Les objectifs de cette étude sont d'analyser et de quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Ensuite, des préconisations vis-à-vis de l'implantation ont été émises par les experts naturalistes. Ainsi, l'implantation retenue a permis de s'éloigner au maximum de la zone de regroupement des Oedicnèmes Criards en phase de migration. Cette implantation a également permis de s'éloigner au maximum des haies accueillant différentes espèces d'oiseaux et de chauves-souris.

Les interactions potentielles de cette implantation sont en cours d'études sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées seront étudiées dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

### Etudes acoustiques

Des acousticiens indépendants sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores ambiants. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française (la plus stricte en Europe). Un plan d'optimisation (bridage de plusieurs éoliennes suivant les conditions) pourra être mis en place afin que le parc respecte l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021.

Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.

### Histoire

- Depuis 2013 : **Contacts avec la mairie de Saint-Jean-de-Liversay** dans le cadre du projet éolien de Saint-Jean-de-Liversay
- 2020 : **Arrêté Préfectoral d'Autorisation Unique** de la ferme éolienne de Saint-Jean-de-Liversay
- 2020-2022 : **Contacts** avec les propriétaires et exploitants de la zone d'études
- 2020 : **Lancement des études de préféabilité**
- 2021 : **Lancement des études naturalistes, paysagères et acoustiques** sur la zone d'études
- 2022 : **Réception des états initiaux des 3 bureaux d'études**
- Fin 2022 : **Dépôt de la demande** d'Autorisation Environnementale en Préfecture

### Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales a été réalisé dans un rayon de 22 à 27 km autour de la zone du projet. Cette étape a permis d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone.

L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction a également été intégré dans l'étude afin

d'évaluer les effets cumulés avec le projet.

L'alignement des éoliennes de Ferrières-Aunis avec les parcs de Saint-Jean-de-Liversay et des Moindreux a été privilégié permettant ainsi de garantir l'insertion visuelle de la variante retenue.

En fonction des conclusions du bureau d'étude paysagiste, des mesures de réduction telles que la plantation de haies paysagères pourront être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.